

Le 15 mai 2008

Chers amis,

Nous avons appris, il y a quelques jours, que le Rectorat de Clermont-Ferrand envisageait de fermer notre collège, le Collège Pionnier de la Maronne, dès la prochaine rentrée.

Lors des « journées portes ouvertes » de l'établissement, l'interdiction faite par l'inspectrice d'Académie aux journalistes de FR3 d'effectuer leur reportage nous avait interpellés et inquiétés. Vous aviez peut-être vu l'émission sur FR3 où le journaliste s'interrogeait : **Le collège de la Maronne est –il en sursis ?** et s'indignait car, pour la première fois de sa carrière, on lui interdisait de filmer l'intérieur d'un établissement lors de « journées portes ouvertes ».

A ce jour, nous n'avons rien d'officiel, mais une rencontre avec le Préfet et l'Inspectrice d'Académie confirme bien que le Rectorat aurait demandé au Conseil Général de donner son accord à la fermeture de l'établissement.

Le Conseil Général nous a toujours soutenus – et nous espérons qu'il le fera encore cette fois- face aux multiples tentatives du Rectorat depuis sept ans pour fermer un établissement dont il n'a jamais accepté l'existence. Cette fois, cela s'explique sans doute par le fait que la justice vient de condamner le Rectorat à redonner dès la rentrée 2008 à notre établissement, le statut d'Etablissement Local d'Enseignement qui lui avait été illégalement enlevé.

Il s'agit donc d'une course de vitesse où il s'agit de fermer physiquement l'établissement avant d'être obligé de lui redonner son existence légale.

Vous vous souvenez, sans doute, de l'année 1999-2000 et de l'impression d'abandon et de tristesse dégageée par ces locaux vides, désertés par la jeunesse.

Nous nous sommes tous, toujours battus pour que notre village vive. Le collège pionnier est très utile pour de nombreux enfants qui pour différentes raisons, s'adaptent mal dans un collège traditionnel. Sa petite taille permet un enseignement et un soutien individualisés. Le Conseil Général y a investi, il y a quelques années, dans une première tranche d'internat et la commune dans la médiathèque. Tous constatent qu'il apporte de la vie au village, qu'il a fait venir de nouvelles familles, qu'il est important pour notre vie économique (commerce, tourisme) .

Le collège pionnier a contribué à faire connaître notre commune et notre département à l'extérieur.

Il est évident qu'avec une attitude positive de tous les acteurs : Rectorat, Conseil Général, commune, il est tout à fait possible de faire fonctionner, à Saint Martin Valmeroux, un établissement de ce type avec 70 à 80 élèves. C'est parmi d'autres, un des moyens d'attirer une population plus jeune dans notre département, ce qui est un des principaux problèmes, auxquels celui-ci est confronté.

Comme vous le voyez, il est indispensable, pour nous, que ce collège vive. Parlez-en autour de vous, interpellez les conseillers généraux que vous connaissez, car **c'est le Conseil Général qui prendra la décision finale.**

Signez la pétition jointe, restez mobilisés et prêts aux actions que nous ne manquerons pas de vous proposer selon l'évolution de la situation.

Merci à tous,

Le conseil municipal

PETITION

Nous soussignés habitants de St Martin Valmeroux et des communes environnantes, usagers et amis du collège pionnier « La Maronne »

Considérant :

- Que le Collège Pionnier de la Maronne permet d'offrir à de nombreuses familles venant de toute la France, une solution de scolarisation grâce à un enseignement personnalisé qui convient à tous les enfants mais plus particulièrement à ceux qui pour différentes raisons (difficultés scolaires ou familiales, enfants hyperactifs ou précoces) s'adaptent mal dans un collège traditionnel.
- Que le collège a permis l'installation dans le village et les villages environnants d'une dizaine de familles, que cet apport d'une population jeune contribue à l'indispensable revitalisation de notre monde rural et répond aux objectifs de notre communauté de communes et du département d'accueillir de nouveaux habitants
- L'intérêt économique (emplois directs, maintien des commerces, augmentation de la fréquentation touristique en toutes saisons) que représente la pérennisation de l'établissement
- Que le collège participe à la notoriété du département et de la commune et à la diversification de la vie culturelle locale

Demandons au Conseil Général, à qui la loi donne maintenant la possibilité de décider de toute fermeture de collège de s'y opposer formellement .

Demandons au rectorat de Clermont-Ferrand de s'investir dans le cadre d'un contrat pluriannuel à la mise en œuvre du projet éducatif en prenant en compte les particularités de l'établissement (autonomie, chef de projet, maintien et renforcement d'une équipe éducative motivée et impliquée)

nom prénom	adresse	signature

à renvoyer à :

Mairie

15140 ST MARTIN VALMEROUX